

Un territoire pour agir !



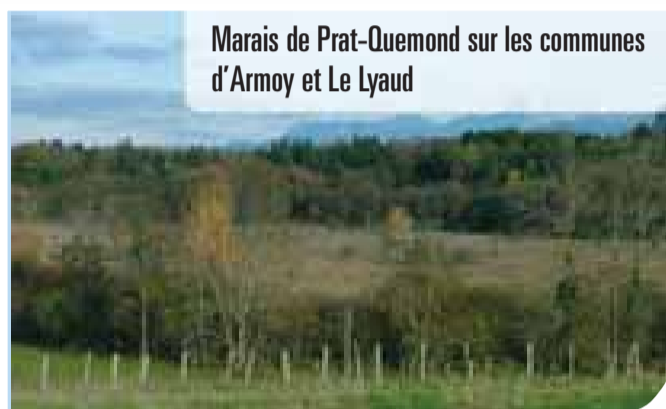
Le Bassin du Léman et le Contrat de rivières du sud-ouest lémanique

Le Contrat de rivières du sud-ouest lémanique :

- un programme d'actions de 6 ans
- un territoire de 226 km²,
- 29 communes concernées dont 4 genevoises
- 12 affluents du Léman
- et plus de 180 zones humides.



Embouchure du ruisseau des Léchères à Chens-sur-Léman



Marais de Prat-Quemond sur les communes d'Armoey et Le Lyaud



Vue depuis le Col des Moises à Drailant



La Gurnaz, affluent du Foron à Cervens

Douze cours d'eau feront l'objet d'un programme d'actions de protection et de restauration dans le cadre du Contrat de rivières du sud-ouest lémanique.



Contrat de rivières
du sud-ouest lémanique

De la montagne au lac,
restaurons nos rivières

Le Contrat de rivières du sud-ouest lémanique

Une politique cohérente, un outil opérationnel de gestion

Signé à l'automne 2005, le Contrat de rivières transfrontalier du sud-ouest lémanique est un programme environnemental qui vise à restaurer la qualité des eaux et des milieux et à protéger les richesses naturelles. **Il propose une démarche globale :** de la montagne aux ruisseaux, et des rivières jusqu'au lac.

A partir d'un état des lieux réalisé par des spécialistes, **le Contrat de rivières** vise à atteindre cinq objectifs, par la réalisation de **110 actions** qui s'étaleront sur **une période de 6 ans**, pour un coût avoisinant **les 28 millions d'euros**.



5 objectifs

répartis en trois volets et des actions complémentaires

Volet A

**Améliorer
la qualité
des eaux**



Réaliser les travaux d'assainissement autonome et collectif.

1

En poursuivant les travaux d'assainissement, en traitant les rejets et les déchets, en réduisant les pollutions industrielles et agricoles, en réhabilitant les décharges, en traitant les eaux pluviales.



Faire découvrir, sensibiliser, informer tous les publics.

**Communiquer,
coordonner
et suivre les actions**

Volet C

5

En sensibilisant, en informant, en assurant la mise en œuvre des actions, en mettant en place un programme d'évaluation et de suivi des actions.

Volet B

**Restaurer, réhabiliter et valoriser
les milieux
aquatiques**

En gérant les boisements de berges, en réhabilitant les potentiels écologiques, en valorisant le patrimoine culturel et naturel lié à l'eau.



2

**Protéger les biens et les personnes
face au risque
d'inondations**

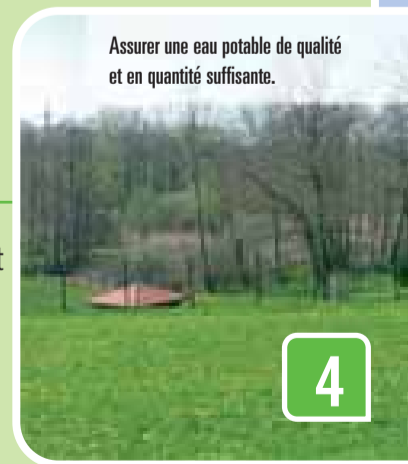
En prévenant les risques, en limitant l'impact des eaux pluviales, en préservant les zones d'expansion de crues.



3

**Gérer
globalement
la ressource
en eau**

En gérant qualitativement et quantitativement la ressource en eau, en incitant une utilisation rationnelle de l'eau.



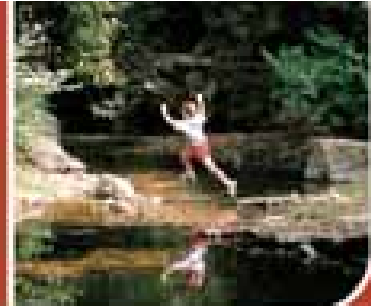
4



Contrat de rivières
du sud-ouest lémanique

De la montagne au lac,
restaurons nos rivières

Reconquérir les richesses du territoire...

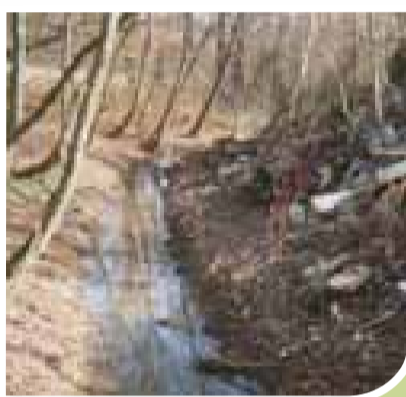


Le bassin versant du sud-ouest lémanique présente un patrimoine exceptionnel.

Il contribue à la qualité de notre cadre de vie et au développement économique de la région (tourisme, pêche, agriculture).

Mais son équilibre environnemental est menacé par de nombreuses sources de dégradation, générées par l'urbanisation, les activités humaines, industrielles...

Une prise de conscience collective : les rivières se dégradent !



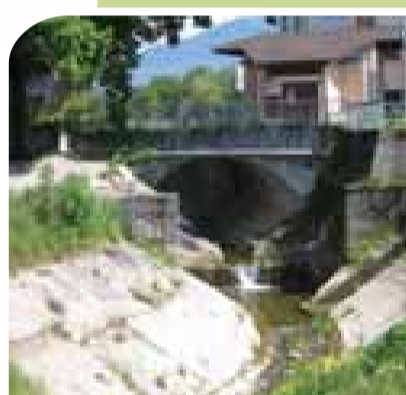
Les cours d'eau sont parfois pris pour des "poubelles". Décharges et dépôts sauvages sont encore trop répandus.



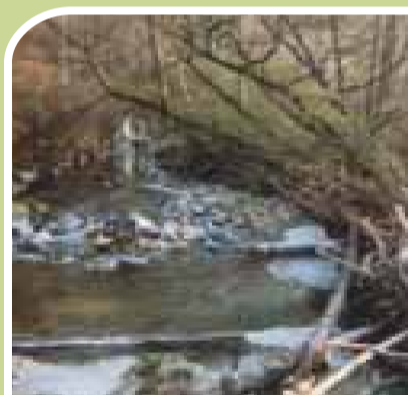
De moins en moins d'eau dans les rivières au détriment de la faune piscicole. Le ruisseau du Mamot au niveau du Pont des Autrichiens à Chens-sur-Léman



Cours d'eau busés et sans vie. Le Redon à proximité de la carrière à Margencel.



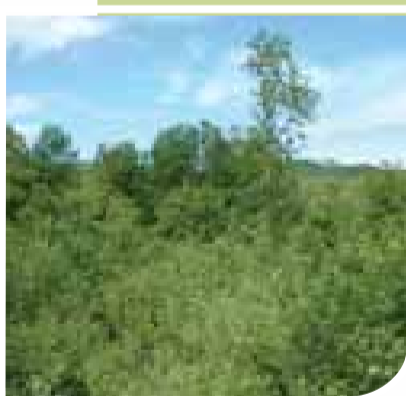
Des rivières bétonnées et oubliées. L'Hermance à Veigy



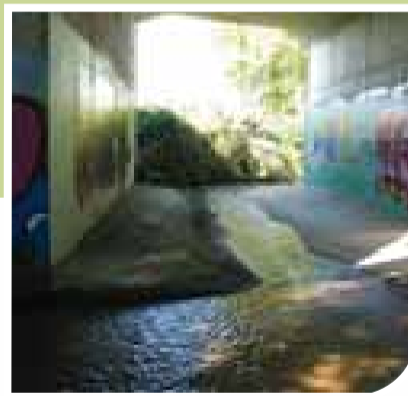
Embâcles et érosions de berges généralisées... sont le résultat de berges non entretenues.



« Jour de lessive » Pollutions domestiques, agricoles et urbaines sont trop souvent fatales pour la faune aquatique.



Des zones humides (marais, roselières) menacées par remblais, remembrement, urbanisation, non entretien, embroussaillage, projets routiers...



Des obstacles infranchissables par la faune piscicole. Le Pamphot, au niveau du pont de la D903 à Allinges



Des protections de berges inefficaces et inesthétiques. Le Redon à Sêchex

Décidé à redonner vie aux cours d'eau et à leurs affluents, un territoire se mobilise.



Contrat de rivières du sud-ouest lémanique

De la montagne au lac, restaurons nos rivières

Comprendre le fonctionnement d'une rivière



par les notions de **DYNAMIQUE FLUVIALE**, d'érosion, de dépôt et d'espace de liberté

Toute rivière naturelle cherche en permanence son équilibre entre ce qu'elle transporte (les sédiments) et l'eau (débit liquide) capable de l'évacuer. Elle y parvient en érodant ses berges, en déposant une partie de ses sédiments, en réduisant sa pente par création de courbes (méandrage) ou au contraire en l'augmentant par recouplement de méandre : **c'est la dynamique fluviale**.

Un peu de technique...

La **dynamique fluviale** peut être présentée comme l'oscillation de l'aiguille d'une balance dont un des plateaux serait rempli de sable (qui symbolise les sédiments Q_s) et l'autre d'eau (le débit liquide Q).

- Si **oscillation régulière** → équilibre dynamique
- Si **permanence d'une tendance à l'érosion ou au dépôt** → tendance déséquilibre
- Si **blocage d'un côté ou de l'autre** → déséquilibre total

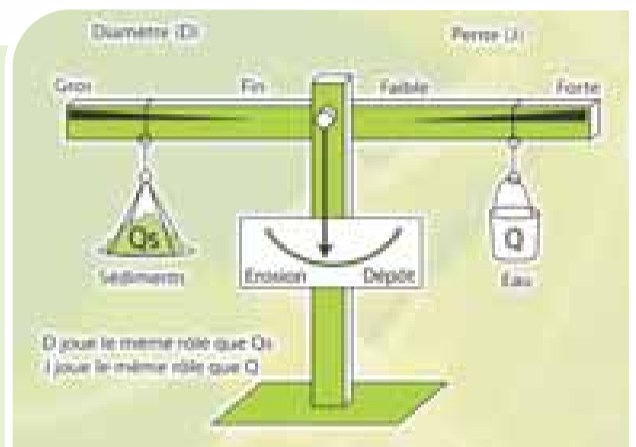
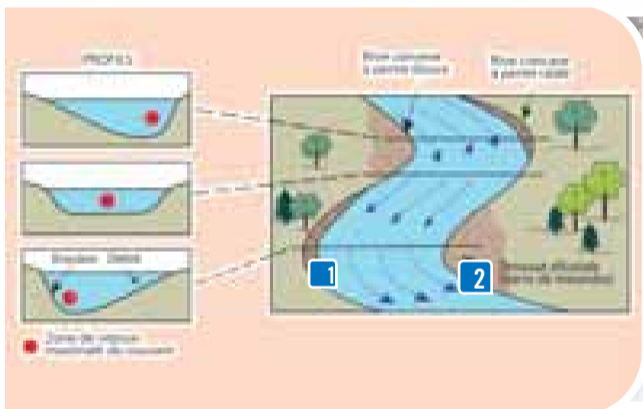


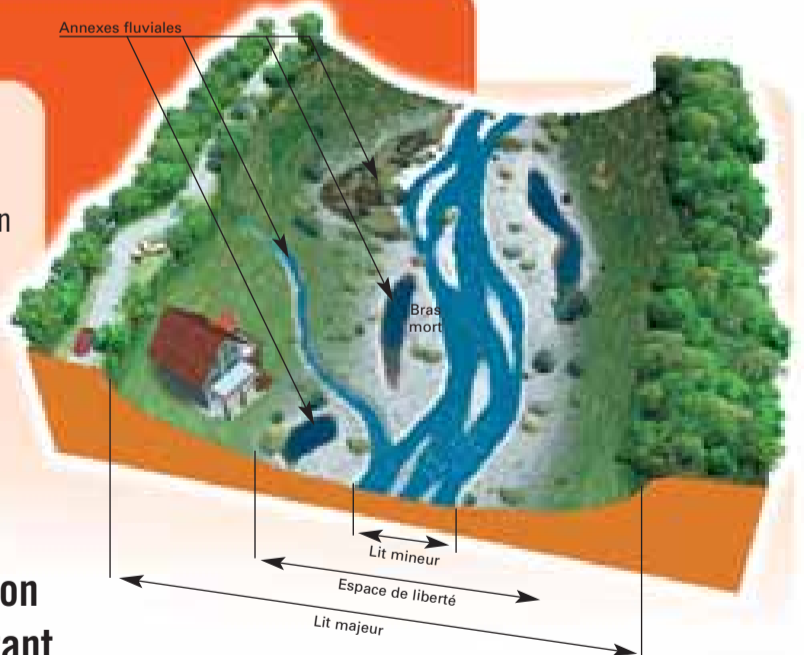
Schéma simplifié d'un méandre



L'espace de liberté

L'**espace de liberté** est l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel la rivière est mobile (translation latérale, mobilisation des sédiments), et assure ainsi le fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres.

Si la dynamique est respectée, notamment grâce à la préservation d'un espace de liberté, et en évitant les protections de berges et l'endiguement, les cours d'eau fonctionnent bien et ne présentent pas de déséquilibres majeurs.

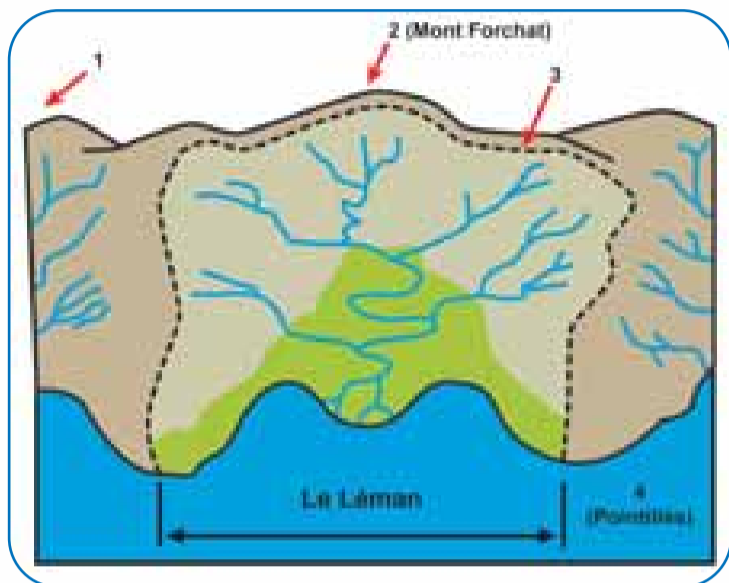


Contrat de rivières du sud-ouest lémanique

De la montagne au lac, restaurons nos rivières

Comprendre le fonctionnement d'une rivière

... par la notion de BASSIN VERSANT



• Un cours principal alimenté par des cours d'eau affluents

Chaque bassin est constitué d'une rivière principale qui prend sa source sur les hauteurs et s'écoule dans le fond de la vallée avant de rejoindre une mer, un lac, ou de se jeter dans un fleuve. Sur son chemin, elle recueille les eaux d'autres cours d'eau, plus petits, ses **affluents**.

• Un sens d'écoulement de l'amont vers l'aval

L'eau s'écoule toujours d'un point haut vers un point bas, **de l'amont vers l'aval**. La rive droite (ou gauche) se définit en descendant la rivière.

• Un exutoire ou un estuaire

L'exutoire d'un bassin est le point le plus en aval du réseau hydrographique par lequel passent toutes les eaux de ruissellement drainées par le bassin. Selon que la rivière se jette dans une rivière, un lac ou une mer, son embouchure est nommée de différentes façons. De manière générale, si la zone d'embouchure mélange les eaux douces et les eaux salées, c'est un estuaire.

• Un territoire géographique bien défini

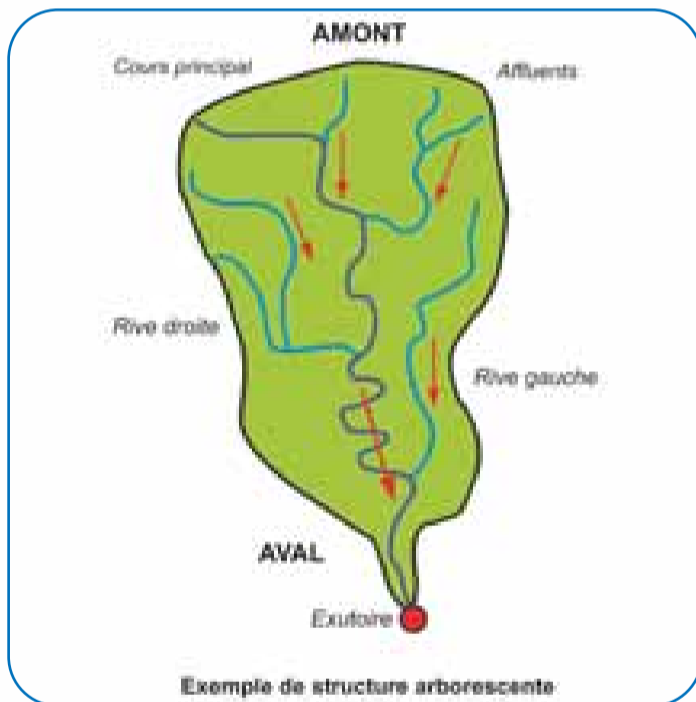
Un bassin versant est un territoire délimité par une ligne de crête, sur lequel toute goutte d'eau tombée aboutit, en coulant le long des pentes, dans le même ruisseau puis dans la même rivière, puis dans un lac, une mer ou un océan.

- 1 - Bassin versant voisin
- 2 - Point haut du Bassin versant
- 3 - Ligne de crête
- 4 - Ligne de partage des eaux

Lecture du paysage

La forme des bassins versants (en V, en U) dépend du terrain et des événements qui l'ont affecté (soulèvements, glaciations...).

Ils sont composés d'un réseau de cours d'eau qui coulent jusqu'à l'exutoire. On parle de **structure arborescente** : l'exutoire constitue la racine de "l'arbre", le cours principal son tronc, et les affluents ses branches.



Le bassin du sud-ouest lémanique en chiffres

- Superficie : **226 km²**
- **12** sous-bassins versants
- Altitude maximale : **1539 m** (Mont Forchat)
- Altitude minimale : **372 m** (Lac Léman)
- Pluviométrie : environ **1000 mm/an**
- Exutoire : **le Léman**

Vue du bassin versant du sud-ouest lémanique depuis le Col des Moises (Mont des Hermones)



De la montagne au lac, restaurons nos rivières

Une mobilisation générale...



...une concertation très élargie

Fruit d'une longue réflexion globale et concertée, le **Contrat de rivières du sud-ouest lémanique** a été signé en 2005 entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, le département de la Haute-Savoie et l'organisme gestionnaire : **le Syndicat Mixte du Contrat de Rivières**

Qui coordonne ?

Le **Syndicat Mixte du Contrat de Rivières**, structure porteuse, assure l'organisation et veille à l'harmonisation des actions du Contrat.

Il est composé de 4 structures :

- la Communauté de Communes du **Bas-Chablais**
- la Communauté de Communes des **Collines du Léman**,
- le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de **Fessy-Lully**
- la Commune de **Brenthonne**.

Et de deux autres par convention :

- le Canton de **Genève**
- la Ville de **Thonon-les-Bains**.

Qui pilote ?

Le Contrat de rivières est piloté par un **Comité de rivières** nommé par le Préfet de Haute-Savoie.

Présidé par M. Reynaud, Président de la Communauté de Communes des Collines du Léman, il réunit 48 membres des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs, regroupés en **3 collèges** :

- collège des **élus** (23 membres),
- collège des **organisations professionnelles⁽¹⁾, associatives et des usagers⁽²⁾** (15 membres),
- collège **des administrations et établissements publics⁽³⁾** (10 membres).

(1) Organisations consulaires et professionnelles :

Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, CAUE 74.

(2) Organisations associatives et des usagers :

Fédération de Pêche de Haute-Savoie, Association de Pêche du Chablais-Genevois, Fédération de Chasse de Haute-Savoie, FRAPNA Haute-Savoie, Association pour la Sauvegarde du Léman, ASTERS, CODERANDO 74, Coordination Rivières, Association Pays du Léman, Syndicat de l'Hôtellerie de Plein-Air, Club Canoë-kayak de Thonon-les-Bains, A.T.D. Haute-Savoie - Mont-Blanc.

(3) Organisations scientifiques :

Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), Centre de Recherches Géodynamiques (C.R.G.).

Qui est partenaire ?

Les partenaires du Contrat engagent d'importants moyens financiers et techniques pour relever le défi de la restauration des milieux aquatiques :

- **Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse**
- **Région Rhône-Alpes**
- **Conseil Général de Haute-Savoie**
- **Etat français** (DDAF et Diren)
- **Canton de Genève.**

Qui propose ?

Sept commissions thématiques examinent les projets et émettent des propositions :

- **n°1** : Assainissement, qualité des eaux
- **n°2** : Hydraulique, protection des biens, des personnes et gestion des berges
- **n°3** : Ressource en eau
- **n°4** : Piscicole
- **n°5** : Paysage et Tourisme
- **n°6** : Zones Humides
- **n°7** : Communication

Cette exposition a été réalisée avec le soutien de :



De la montagne au lac,
restaurons nos rivières